

E 2001 (A), Archiv-Nr. 672

*Der Bundespräsident und Vorsteher des Politischen Departementes, E. Müller,
an Frau C. Skarsinsky*

Kopie

S handschriftlich

Berne, 10 septembre 1913

Nous n'avons pas manqué de soumettre votre proposition du 7 août dernier à un examen approfondi, concernant la protection et l'éducation des enfants devenus orphelins par les misères de la guerre balkanique. Nous avons l'honneur de vous donner connaissance du résultat de cet examen, résultat qui est, à notre grand regret, de nature négative.

Nous ne méconnaissons point le but humanitaire de vos intentions, mais il ne peut incomber à la Suisse, avec ses moyens restreints, de s'engager dans une telle œuvre. Nous nous demandons, d'ailleurs, s'il est même utile et désirable de retirer des Etats balkaniques leur jeunesse et de l'élever dans des pays aux mœurs étrangères à celles de ces Etats. A notre avis il serait préférable de créer des orphelinats dans les contrées mêmes où ces enfants seront appelés, plus tard, à agir et à trouver leurs moyens d'existence. Il rentre du reste plutôt dans les attributions d'un organe international, comme par exemple d'un office central pour la protection de l'enfance à créer encore, de s'adonner à une tâche pareille et de réunir les moyens nécessaires.

